

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE MARQUEFAVE

Avis de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Par délibération du 14 Avril 2021, le conseil municipal de Marquefave, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette mise à disposition du dossier aura lieu **du 1er Juin au 02 Juillet 2021** en mairie de Marquefave aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

Le projet pourra également être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse www.marquefave.fr.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie de Marquefave pendant un mois à compter du 12/05/2021.

 [Visualiser le pdf](#)

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE MARQUEFAVE

**Avis de mise à disposition du public
de la modification simplifiée n°1
du plan local d'urbanisme**

Par délibération du 14 Avril 2021, le conseil municipal de Marquefave, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du **1er Juin au 02 Juillet 2021** en mairie de Marquefave aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

Le projet pourra également être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse www.marquefave.fr.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie de Marquefave pendant un mois à compter du 12/05/2021.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM230952, N°151748) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Édition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 20/05/2021

Fait à Toulouse, le 18 Mai 2021

Le Gérant



Bernard MAFFRE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE MONTQUEYRAN

**Avis de mise à disposition du public
de la modification (régime n°1)
du plan local d'urbanisme**

Par délibération du 14 avril 2021, le conseil municipal de Montqueyran, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification (régime n°1) du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette mise à disposition destinée aux **les de ce site ou se faire** sera en mairie de Montqueyran aux jours et heures habituels d'ouverture du public, pour une ou plusieurs fois en un registre disponible en mairie.

Le projet pourra également être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse www.montqueyran.fr.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie de Montqueyran pendant un mois à compter de sa adoption.

Consultation sur www.legales-online.fr / www.actulegales.fr (loi n°2012-387 art. 101) : A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est comprise par une insertion dans une liste de données numérique centrale.

L'usage des Matrices de Petites Annonces des Journaux d'histoire conforme à leur destination. L'Agence n'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation, est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préjuger de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.